



HUITIÈME RAPPORT
DU
COMITÉ PERMANENT
DE LA
POLITIQUE ÉCONOMIQUE

Troisième session
de la 59^e législature
du Nouveau-Brunswick

le 11 juin 2020

COMPOSITION DU COMITÉ

M. Crossman, président
M. Fairgrieve, vice-président
L'hon. M. Savoie
M. Northrup
M. C. Chiasson

M. K. Chiasson
M. Lowe
M^{me} Thériault
M. Arseneau
M. Austin

le 11 juin 2020

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent de la politique économique demande à présenter son huitième rapport.

Le comité se réunit les 9 et 10 juin et étudie les projets de loi suivants, qu'il approuve sans amendement :

- 33, *Loi concernant la sécurité à l'Assemblée législative ;*
- 42, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur.*

Le comité étudie aussi les projets de loi suivants et accomplit une partie du travail à leur sujet :

- 11, *Loi concernant la preuve d'immunisation ;*
- 43, *Loi modifiant la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail.*

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Le président du comité,

Gary Crossman, député